

Les données chiffrées du projet :

- Montant total des travaux : 16 645 000€/HT
- Montant de l'enveloppe indemnités : 3 400 000€/HT

Les données chiffrées importantes du dossier

A l'heure actuelle les négociations d'acquisition foncière sont en cours. Monsieur LORENZINI du Bureau d'Etudes BRL est chargé de négocier et de rencontrer les propriétaires, sur rendez vous principalement en Mairie, pour le compte du SMDA.

Durant ces rencontres sont prises en compte : la partie de la parcelle réellement impactée par l'ouvrage et l'indemnité applicable par application d'un barème prenant en compte tant le marché local que les données communiquées par le Service des Domaines.

- **420** parcelles impactées par les digues
- **220** comptes propriétaires
- **83** accords et **44** compromis de vente signés.

Cette situation complexe ne peut aboutir que par un consensus général. Il faut en effet tenir compte du grave problème d'inondation dans sa globalité et de la situation actuelle de la commune qui n'est aujourd'hui pas protégée contre ce risque. Les digues sont demandées par la population et il est aujourd'hui fondamental de faire aboutir ce projet.

Calendrier prévisionnel des travaux.

- arrêté déclarant l'utilité publique du projet : courant juillet 2010.
- premiers travaux réseaux secs et routes : été automne 2010
- travaux de rétablissement routier : hiver 2010

Le déroulement des travaux.

Les travaux des digues devraient commencer simultanément afin de protéger le village dans sa globalité, les deux entités en même temps. Les premiers travaux réalisés seront les ouvrages hydrauliques et routiers. Ensuite les bassins seront creusés et la terre récupérée permettra de faire le terrassement des digues.

Groupe d'opposition : Cuxac pour tous « l'alternative »

Gilbert Garcia - André Arino - Francis Bardière - Nathalie Lopez - Sébastien Querol - Jean-Michel Arenas

Il était temps que la population soit informée sur la consistance des travaux de protection de notre village contre les inondations et sur le calendrier de mise en œuvre. L'enquête publique va enfin avoir lieu, ceci est le moyen le plus utile et le plus important pour que chacun puisse donner son point de vue et faire valoir ses droits. Cuxanaises et Cuxanais, Allez en Mairie vous exprimer sur ce problème !

10 Ans se sont écoulés, et encore rien de concret n'a été réalisé. Malheureusement, nous n'avons pu constater que quelques démolitions d'habitations.

Si, depuis quelques années, notre village avait été défendu avec l'ardeur et avec la conviction nécessaire dans ce type de dossier, nous n'en serions pas là ! D'autres solutions logiques et moins dévalorisantes pour notre village auraient pu être certainement envisagées. Tel que : Le nettoyage du fleuve « Aude » jusqu'à la mer, la mise en transparence des ouvrages de Cuxac jusqu'à l'embouchure (exemples : le pont de Coursan qui est un véritable barrage, ainsi que la route nationale et la voie ferrée SNCF).

Nous rappelons que l'Aude est un fleuve, et qu'en tant que tel, il doit se jeter dans la mer et non dans notre plaine ! Que restera t-il de notre viticulture et du développement local ?

Dans l'état actuel des travaux qui ont été réalisés sur les communes de Sallèles et Coursan, il ne reste maintenant plus beaucoup de solutions, pour protéger efficacement notre village. Dans ces communes, les travaux de protection ont été réalisés sans conséquence économique ni préjudice à leur développement.

Oui ! Il est fondamental que soit trouvé un consensus avec la population.

Oui ! Il est impératif que des travaux soient rapidement entrepris, mais pas n'importe comment.



Ville de
CUXAC-d'AUDE

Mairie : 04.68.46.68.68

C.C.A.S : 04.68.46.68.78

E-mail : mairie.cuxac.d.aude@orange.fr

Et en cas d'urgence :

Police Municipale : 04.68.46.68.72 Ou : 04 68 46 68 68



**LETTRE d'INFORMATION
MUNICIPALE**

N° 13 - AVRIL 2010

EDITO DU MAIRE.

Chers administrés,

La protection de Cuxac d'Aude contre les inondations est un projet d'envergure. Les travaux de construction des digues ont fait l'objet d'informations diverses avec les lettres municipales de Juin 2008, janvier 2009 et septembre 2009.

Aujourd'hui, nous souhaitons faire un nouveau point sur l'avancement de ce projet. L'enquête publique va débuter le 19 avril et se terminera le 21 mai inclus. Le présent document vous aidera à participer, dans les meilleures conditions, au déroulement de cette enquête.

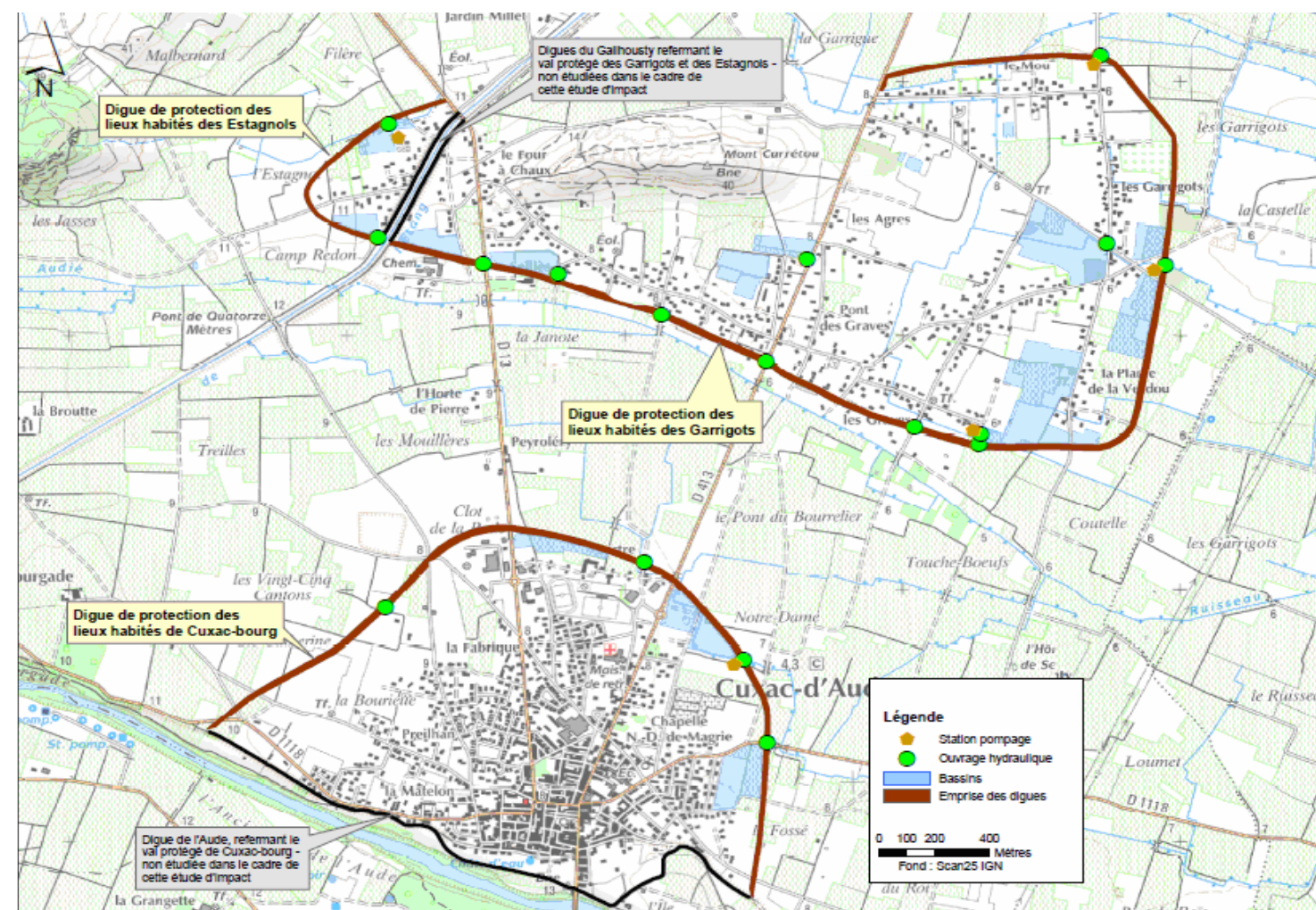
Il est souhaitable que chacun puisse s'exprimer sur ce projet particulièrement important pour la sécurité de tous.

Votre Maire, Jacques POCIELLO.

LE PROJET DE PROTECTION DE CUXAC D'AUDE

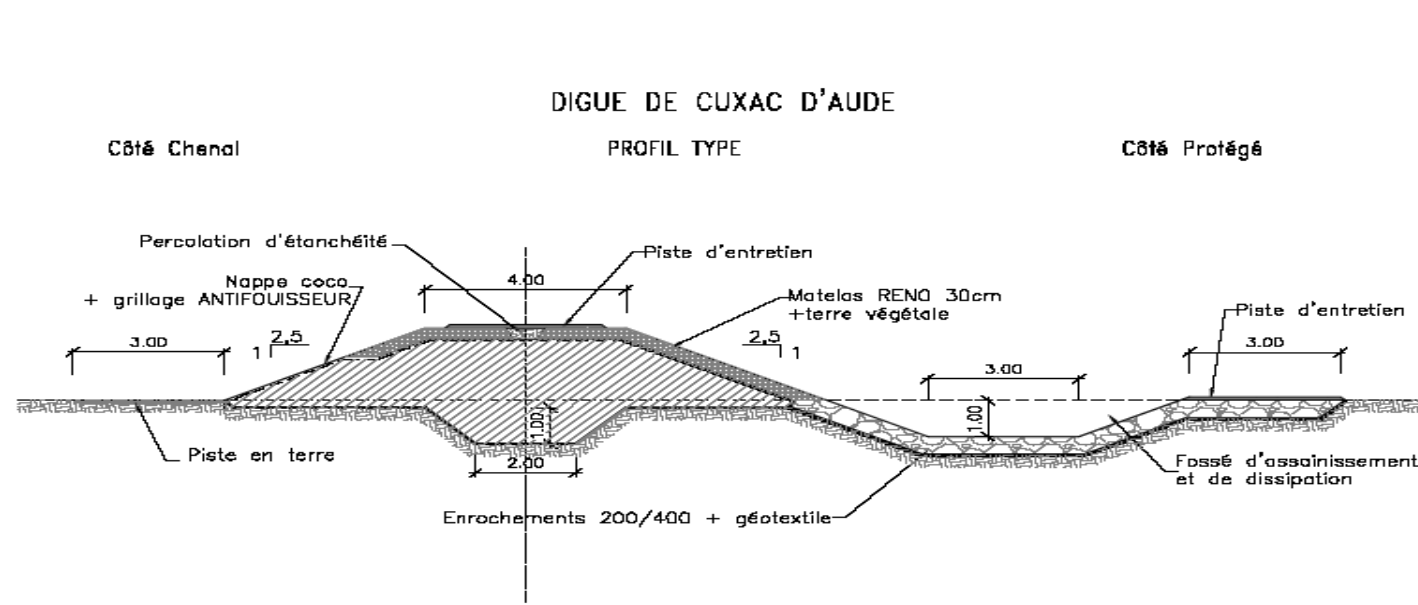
Suite aux inondations meurtrières de 1999, un Programme d'Action de Prévention contre les Inondations a été signé par le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable le 12 juillet 2006. Ce PAPI vise à améliorer et à renforcer la prévention des inondations.

En ce qui concerne Cuxac d'Aude, le programme prévoit notamment la création de digues.



Comme on peut le constater sur le schéma qui précède, les digues seront placées de façon à pouvoir protéger le bourg et les quartiers nord ; les digues existantes seront quant à elles renforcées dans le cadre d'une autre action.

La hauteur des digues est prévue pour une crue identique à celle de 1999. Néanmoins, les digues sont conçues pour pouvoir résister à la submersion et donc donner un délai d'évacuation supplémentaire en cas de crue plus importante. L'évacuation des eaux de pluie se fera par les ouvrages inclus sous les digues munis de clapets pour le coté plaine, et de vannes et pompes pour le coté habitation.



L'ENQUETE PUBLIQUE

Qu'est ce qu'une enquête publique ?

Les enquêtes publiques doivent précéder la réalisation de certains projets à risques ou dangereux, ayant des impacts potentiellement importants sur l'environnement et la santé et/ou présentés comme d'intérêt public.

L'enquête publique vise à :

- informer le public
- recueillir, sur la base d'une présentation argumentée des enjeux et parfois d'une étude d'impact, ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions sur les registres d'enquête prévus à cet effet ou par lettre.
- élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant toute prise de décision.

Quel est l'objet des enquêtes publiques qui vont s'ouvrir ?

La mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique permet de reconnaître l'utilité publique et l'intérêt général d'un projet. Elle va permettre notamment de formaliser le droit de recourir à l'expropriation. Elle est déclarée par arrêté ministériel ou préfectoral. L'enquête publique est l'une des phases obligatoires de ce processus.

Les travaux d'édification des digues sont des travaux qui intéressent l'ensemble de la population, on peut donc les considérer comme étant d'utilité publique et d'intérêt général, et, à ce titre, le formalisme prévu par la loi doit être respecté avant de pouvoir commencer les travaux.

De plus, compte tenu de l'envergure du projet, celui-ci va nécessiter la mise en conformité des documents d'urbanisme des communes impactées, qui à l'heure actuelle ne prévoient pas de tels édifices dans leur règlement.

Enfin, les travaux de construction des digues vont avoir un impact sur la ressource en eau. A ce titre, le code de l'environnement impose un certain nombre d'autorisations avant de pouvoir lancer les constructions.

Tel va être l'objet des enquêtes publiques conjointes concernant la commune de Cuxac d'Aude :

- ➔ La déclaration d'utilité publique du projet de protection rapprochée des lieux habités de Cuxac d'Aude par l'édification de digues et la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Cuxac d'Aude et du Plan Local d'Urbanisme d'Ouveillan.
- ➔ Une enquête publique préalable à l'autorisation de cette opération au titre des articles L 214-1 à L 214-10 du code de l'environnement. (Loi sur l'eau)
- ➔ La déclaration d'intérêt général de l'opération au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement.

PLANNING ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE.

L'enquête publique se déroulera du **19 avril 2010 au 21 mai 2010 inclus**. Une commission d'enquête composée de trois commissaires a été désignée pour mener à bien cette procédure.

Le dossier d'enquête publique sera consultable aux mairies de Cuxac d'Aude, Coursan, Ouveillan ainsi qu'à la Sous-préfecture de Narbonne

Informations A retenir

Horaires d'ouverture de la Mairie de Cuxac d'Aude

Le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Les permanences des commissaires enquêteurs :

- Le lundi 19 avril 2010 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 29 avril 2010 de 14h00 à 17h00
- Le mardi 11 mai 2010 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 21 mai 2010 de 13h30 à 17h30

L'après enquête.

- A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres seront clos et signés par les Maires des communes concernées et par le Sous Préfet de Narbonne.

- La commission d'enquête entendra ensuite toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter, ainsi que le maître d'ouvrage s'il le demande, et établira un rapport sur le déroulement des enquêtes et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique du projet.

- La commission transmettra dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes le dossier avec les conclusions au Sous Préfet de Narbonne qui adressera l'ensemble des pièces au Préfet accompagné de son avis.

- Au terme des enquêtes, le Comité Syndical Mixte du Delta de l'Aude devra lui aussi se prononcer, dans un délai maximum de 6 mois en cas d'expropriation.

- Après transmission de cette déclaration ou expiration du délai imparti, le Préfet décide de la déclaration d'utilité publique.